



HAL
open science

Conclusion

Samuel Hayat, Corinne Péneau, Yves Sintomer

► **To cite this version:**

Samuel Hayat, Corinne Péneau, Yves Sintomer. Conclusion. La représentation avant le gouvernement représentatif, 2020. hal-04532336

HAL Id: hal-04532336

<https://hal.science/hal-04532336>

Submitted on 4 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Conclusion

Samuel Hayat, Corinne Péneau, Yves Sintomer

A l'issue de ce parcours, il apparaît évident que la représentation politique n'est pas, loin s'en faut, une invention des gouvernements représentatifs révolutionnaires et postrévolutionnaires. Au moment de leur instauration, ces régimes ont eu à faire avec des traditions, pratiques et discours de représentation riches et parfois contradictoires. Ils se sont pour partie inscrits dans leur continuité et ont pour partie innové, parfois radicalement. La mémoire historique, en particulier en France, retient plus volontiers ce second aspect, et l'une des contributions notables du présent ouvrage est de souligner au contraire la complexité des rapports que les gouvernements représentatifs ont noués avec les modes précédents de représentation politique. Les contributions réunies ont en particulier donné à voir trois dynamiques médiévales et modernes de représentation dont on peut penser qu'elles ont joué un rôle fondamental dans l'organisation politique de leur temps, et par là qu'elles ont influencé la représentation politique contemporaine.

Tout d'abord, les contributions de Barbara Stollberg-Rillinger, Doina-Elena Craciun, Fanny Cosandey et Yann Lignereux ont souligné le rôle des représentations du pouvoir, qu'il s'agisse des rituels ou des images, dans sa constitution et son exercice. Aux époques médiévale et moderne, le pouvoir est indissociable de sa mise en scène, qui permet l'expression ritualisée, symbolisée et par là idéalement pacifiée des rapports de force, des classements de rang, voire parfois des conflits entre autorités constituées. La politique n'est alors pas seulement affaire de gouvernement, de prise de décision, mais d'abord une manière de figurer un ordonnancement symbolique du monde. Le monarque y occupe une place centrale, mais dans la manière même dont il est représenté, d'autres forces apparaissent, vis-à-vis desquelles le pouvoir royal se montre, se mesure et par là dessine un domaine propre. Nous l'écrivions en introduction, d'après Roger Chartier se fondant lui-même sur Louis Marin, il n'est pas de représentation qui ne se présente représentant quelque chose. Les représentations du pouvoir, en présentant le représentant, le construisent comme un espace propre, le dotent de règles qui sont à la fois des règles de représentation au sens symbolique et, au moins potentiellement, des règles de représentation au sens gouvernemental, de définition des acteurs légitimes et des procédures du pouvoir de décider pour la communauté politique.

Les gouvernements représentatifs contemporains héritent non seulement d'un appareil d'État construit sous les monarchies, mais aussi d'une délimitation du pouvoir politique, de son plan propre d'existence, qui peut s'appuyer sur des siècles d'expérimentations et de conflits sur les représentations du politique. Cependant, si les rituels typiques de la souveraineté monarchique ne s'effacent pas – ceux qui entourent la monarchie républicaine qu'est la V^e République française n'en sont que l'exemple le plus manifeste – leurs poids se voit relativisé par le développement d'autres rituels, liés quant à eux au gouvernement représentatif fondé sur l'élection. D'autres questions restent en suspens. Parmi elles, on peut noter celle du poids du religieux dans la construction symbolique du politique. L'ensemble des textes de la partie font intervenir cette question d'une manière ou d'une autre, et plus précisément les façons dont le religieux interagit avec le pouvoir temporel : légitimation religieuse du pouvoir du souverain, querelles de préséance entre hommes d'Église et nobles, rôle des cérémonies religieuses dans les rituels du pouvoir politique. S'agit-il seulement ici de relations de pouvoir, évidemment complexes, entre institutions parfois concurrentes, parfois en étroite collaboration, et dont les domaines respectifs se délimitent progressivement ? Ou y a-t-il, sur le plan des

représentations symboliques, des affinités plus profondes, des circulations fondamentales, comme l'esquisse Carlo Ginzburg entre le dogme de la transsubstantiation et les rituels funéraires des rois¹ ? Et dans ce cas, qu'est-ce que la représentation symbolique du pouvoir garde de religieux, y compris après sa reconfiguration par les gouvernements représentatifs ? Il y aurait là une manière d'ancrer, dans l'étude des rituels et de l'iconographie du politique, les hypothèses souvent abstraites du théologico-politique.

Une deuxième série de chapitres ont porté sur les expériences parlementaires d'Ancien Régime. Les parlements deviennent l'institution de représentation fondamentale dans le monde atlantique après les révolutions de la modernité démocratique, mais ils ne sont pas créés par elles. Au contraire, c'est en partie parce que la pratique parlementaire s'est développée, régularisée et dans une certaine mesure étendue aux époques médiévales et modernes que ces assemblées ont pu acquérir une légitimité suffisante pour balancer puis contrer celle des monarques lors des révolutions anglaises du XVII^e siècle, puis française du XVIII^e siècle. Pourtant, il ne faudrait pas non plus, à l'inverse, penser anachroniquement que les parlements ont été partout et toujours, au moins potentiellement, des contre-pouvoirs et que leur fonctionnement contenait en gerbe les pratiques parlementaires contemporaines. En France, les Etats généraux sont réunis pour la première fois par Philippe IV Le Bel, en 1302, non pour satisfaire des revendications d'autonomie ou de représentation de la population, mais pour asseoir la légitimité propre du monarque contre le pape Boniface VIII. Etablis pour soutenir la monarchie, les Etats Généraux, en 1789, en provoquent la fin. On mesure alors la très grande plasticité des assemblées représentatives et la multiplicité des rôles politiques qui peuvent lui être conférés. En témoignent les contributions de Michel Hébert sur les états convoqués par Charles VII, de Jean-Louis Fournel sur le Grand Conseil de Florence au début du XVI^e siècle, de Marie-Karine Schaub sur le *Zemskij Sobor* moscovite au XVII^e siècle et d'Ekaterina Martemyanova sur l'Assemblée générale des communautés de Provence au XVIII^e siècle. Dans un contexte monarchique, les assemblées peuvent servir à justifier le pouvoir du roi en donnant à voir l'amour réciproque qui le lie à ses sujets, et par là à obtenir le consentement aux impôts, mais servent aussi d'enjeux pour les conflits entre factions. L'institution d'un Grand Conseil à Florence vise à réunir tous les citoyens considérés comme méritant de participer au gouvernement de la cité car appartenant à des familles ayant été distinguées au cours des siècles antérieures, mais aussi à empêcher la tenue du *parlamento*, cette réunion ponctuelle de tous les citoyens, se tenant sur la place publique et fonctionnant sur le mode acclamatoire. L'Assemblée de la Terre, en territoire moscovite, sert bien de courroie de transmission entre le tsar et ses sujets, comme en Occident, mais elle a un rôle consultatif plutôt que de consentement, ce qui amène les voyageurs d'Europe de l'Ouest à y voir la preuve d'un régime despotique. En Provence, le remplacement des Etats par une assemblée permet la représentation des citoyens mais engage toute une série de débats sur les significations de cette représentativité. De plus, dans la majorité des cas, le rapport entre les assemblées et le peuple qu'elles sont censées représenter n'est pas de l'ordre du mandat, mais d'une représentation-identité ou la seule existence légale des représentés comme corps collectif passe par l'existence et l'activité des représentants, ce qui rend du même coup impossible que les premiers retirent leur mandat aux seconds.

Le constat de cette très forte diversité des formes et des usages des parlements aux époques médiévales et modernes conduit alors à se poser la question des modalités de leur évolution à partir de l'émergence de gouvernements représentatifs. Les pratiques parlementaires contemporaines gardent-elles une trace de cette diversité, dès lors que l'on tente de s'intéresser aux détails de leurs pratiques ? Y a-t-il eu au contraire des formes

¹ GINZBURG Carlo, « Représentation : le mot, l'idée, la chose », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 46, n° 6, 1991, p. 1229-1230.

d'homogénéisation, sous l'effet par exemple de la diffusion du supposé modèle de Westminster² ? Quels seraient le cas échéant les points clefs de la spécificité de la représentation parlementaire aux époques médiévales et modernes, en tant qu'elle différerait radicalement des pratiques des assemblées contemporaines ?

Dans une troisième partie, les textes de Corinne Péneau, Stéphane Péquignot, Jérémie Barthas, Rachel Renault et Olivier Christin ont permis d'explorer d'autres formes, extra-parlementaires, de représentation : l'élection du roi de Suède, le Principat de Catalogne, les gonfaloniers dans la pensée politique de Machiavel, les meneurs de révolte dans les contestations antifiscales en Saxe et Thuringe, les votes des actionnaires dans les compagnies par actions en France. La diversité des objets donnent la mesure de l'extrême complexité des jeux de représentation politique aux époques médiévales et modernes. Au sein d'une même procédure, comme l'élection du roi de Suède, diverses étapes mettent en jeu des formes de mandat, d'incarnation, de représentation symbolique, formes qui sont elles-mêmes l'objet de transformations historiques, de réinterprétations, de conflits, jusqu'à la mise en question de l'institution elle-même. Dans le Principat de Catalogne, à la fin du XV^e siècle, le conflit ne porte pas sur une institution représentative, mais sur plusieurs, chacune prétendant être seule à même de représenter le Principat, en fonction de principes de légitimation distincts, voire opposés. On voit aussi une pluralisation des institutions de représentation, mais cette fois-ci voulue, chez Machiavel, qui cherche à équilibrer le système politique florentin en pensant les gonfaloniers des compagnies comme des tribuns représentant les couches populaires de la citoyenneté, qu'il pense comme un équivalent moderne de la plèbe moderne. Comme l'a montré Rachel Renault, les révoltes antifiscales font apparaître des mécanismes représentatifs qui viennent redoubler et contester les formes de représentation mises en œuvre pour symboliser le consentement populaire à l'impôt. Quant aux compagnies par actions, elles donnent à voir des conflits entre directeurs et assemblées des actionnaires et la routinisation progressive des procédures de vote en dehors des enceintes proprement politiques.

Dans ces contributions, l'omniprésence des conflits entre prétentions à la représentation ne saurait relever du simple biais. Il se joue bien quelque chose qui, par le prisme de notre regard contemporain, semble relever de l'instabilité, tant nous sommes désormais habitués à ce que le partage des pouvoirs soit constitutionnalisé et régulé par des procédures non pas nécessairement plus codifiées, mais en tout cas marquées par l'emprise de la domination rationnelle-légale, pour reprendre une notion célèbre de Max Weber. Cela doit cependant nous encourager, en retour, à considérer les proclamations de stabilité des régimes représentatifs contemporains avec plus de circonspection. Dans un livre séminal sur le gouvernement représentatif contemporain, Bernard Manin avance que celui-ci constitue une forme politique qui n'a pas dans ses principes depuis son instauration, malgré des métamorphoses entre différentes variantes, en ce qu'elle instaure un régime où les plus nombreux décident par le vote le petit nombre qui va effectivement gouverner³. Le gouvernement représentatif s'approcherait ainsi dans le monde contemporain de l'idéal de constitution mixte des Anciens, en combinant une dimension aristocratique et une dimension démocratique, et cela constituerait le secret de sa résilience. Ne pourrait-on pas lui opposer maints exemples actuels impliquant des dynamiques tout aussi conflictuelles et des chocs entre principes tout aussi hétérogènes que ceux explorés ici ? Loin de se réduire pour l'essentiel à cet idéal de constitution mixte – et stable – que constituerait le gouvernement représentatif, les multiples prétentions à la représentation politique qui s'élèvent dans notre époque ne génèrent-elles pas des tensions et

² PALONEN Kari, *The Politics of Parliamentary Procedure. The Formation of the Westminster Procedure as a Parliamentary Ideal Type*, Barbara Budrich Publishers, 2014.

³ MANIN Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Flammarion, 1996, p. 14.

contradictions tout aussi sérieuses que celles des époques médiévale et moderne ? Une lecture hâtive des textes ici recueillis pourrait renforcer le contraste entre des temps passés, marqués par les multiples bricolages institutionnels et l'instabilité, et un temps présent où les institutions de la démocratie libérale seraient désormais cohérentes et assurées. Cependant, le décentrement du regard auquel nous invite le présent ouvrage peut au contraire, et c'est là que le dialogue entre histoire et science politique se fait le plus fructueux, nous rendre plus attentif au fait que les discours iréniques sur la stabilité du présent dissimulent des expériences discordantes de la représentation.

Le décentrement spatial qu'implique l'ouverture sur la Chine proposée par Pablo Blitstein et Pierre-Etienne Will ne peut que renforcer les constats précédents. Sans tomber dans un nominalisme absolu, force est de prendre en compte le poids des mots, qui participent à la construction sociale de la réalité en cadrant les pratiques tout autant qu'ils traduisent celles-ci en concepts. Or, les mots de la représentation en latin et dans les langues qui en sont issues désignent une constellation très spécifique de pratiques. Cela n'exclut pas que des relations que nous qualifierions aujourd'hui spontanément – et peut-être trop facilement – de représentatives aient pu exister dans la Chine impériale. Cependant, cela implique au minimum de prendre des précautions avant de plaquer les sens contenus dans les notions occidentales sur les réalités d'autres ares culturelles. Cela impose aussi de prêter une grande attention aux nuances avec lesquelles les relations entre le Ciel, le monarque et les sujets étaient théorisées et légitimées en Chine impériale.

Une histoire systématique de la réception dans d'autres régions du monde de la notion juridico-politique de représentation élaborée en Occident reste à faire. Il est intéressant de noter que, dans le cas chinois, cette importation fut à la fois productive et partielle. Productive parce que, comme le démontre Pierre-Etienne Will, la représentation juridico-politique fut pensée par certains théoriciens chinois pour comprendre leur pays et sa différence avec l'Occident en évitant de réduire le terme à son acception alors courante dans les démocraties libérales, où il semblait synonyme de gouvernement représentatif basé sur le mandat électoral. Partielle car *dàibǎo* 代表, le terme chinois qui traduit le mot occidental de représentation, ne s'est jamais étendu à la dimension symbolique et culturelle qu'inclut le mot en français et dans les langues néolatines ; et parce qu'il ne caractérise aujourd'hui encore que les prétentions à la représentation du Parti communiste chinois au niveau national et du gouvernement chinois d'une part, la fonction officielle des deux assemblées constitutionnelles, l'Assemblée nationale populaire et la Conférence consultative politique du peuple chinois, d'autre part. Là où des dirigeants politiques locaux revendiqueraient en Occident de représenter leur électorat – et sans doute aussi leur parti auprès des citoyens, voire le gouvernement si leur organisation politique y participe –, les cadres politiques du Parti communiste chinois ne se revendiquent pas comme des représentants mais comme des médiateurs faisant le pont (*liánxi* 联系) entre l'Etat ou le parti d'une part, les citoyens ou les masses de l'autre. Les porte-parole des groupes informels se gardent eux-aussi de s'ériger en représentant et préfèrent, plus prudemment – mais aussi, sans doute, en déployant des nuances qui représentent un miroir intéressant aux observateurs occidentaux – avancer qu'ils parlent au nom de... (*tì... shuō huà* 替...说话) ou expriment les sentiments de (*tì... biǎo dá* 替...表达). De telles expressions nous invitent à réfléchir sur la part de prétention à la « représentation » que peuvent inclure des expressions comme « Nous sommes les 99% » ou « nous sommes le peuple. »

Ce recueil, qui est le produit d'un dialogue entre disciplines, tente ainsi d'aller au-delà d'une division du travail entre historiens apportant des cas concrets et politistes ou sociologues

plaquant sur eux concepts de sciences sociales⁴. S'attachant à la représentation politique avant le gouvernement représentatif, il apporte bien sûr de nouvelles lumières sur les pratiques médiévales et modernes, lorsque la notion de représentation existait déjà dans le monde occidental mais qu'elle ne fondait pas une forme centrale de légitimation du pouvoir basée sur l'élection. En même temps, les chapitres de cet ouvrage invitent par le décentrement qu'ils opèrent à penser autrement le présent : non comme le point culminant et à peu près définitif de l'histoire politique, mais comme un moment historique spécifique, sans doute plus hétérogène que l'on ne le pense généralement, et surtout inscrit dans une temporalité largement contingente. Nous n'avons pas vécu la fin de l'histoire de la représentation politique. Le XXI^e siècle sera sans nul doute aussi inventif que les précédents. D'autres relations entre gouvernants et gouvernés, entre groupes et porte-parole, seront amenées à se développer. Les significations de la notion de représentation politique, diverses et parfois incompatibles, ne manqueront pas d'évoluer encore. Il n'est pas exclu que certaines d'entre elles réactivent des procédures et des sens qui semblaient oubliés, dans un contexte bien sûr complètement renouvelé. C'est aussi en cela que l'interrogation sur le passé peut contribuer à enrichir notre compréhension des tendances contradictoires qui composent le présent.

⁴ JUDGE DE LARIVIERE Claire et WEISBEIN Julien, « Dire et faire le commun. Les formes de la politisation ordinaire du Moyen Âge à nos jours », *Politix*, n° 119, 2017, p. 7-30.